

N/REF : 1/07/2024 10H20 C:264057 I:33807
V/REF : APPEL TEL ASTREINTE
V/Appel du Lundi 01/07/2024 a 10H20

COPROPRIETE LES BALMETTES

**8 RUE DES BALMETTES
38600 FONTAINE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 02 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 RUE DES BALMETTES - COPROPRIETE LES BALMETTES - FONTAINE
CHEZ MME RHOUFARI RACHIDA

MOTIF : INTERVENIR EN ASTREINTE POUR UN REFOULEMENT DE LA CANALISATION EAUX
USEES ET EAUX PLUVIALES

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 29/06/2024 A 11H00
INTERVENTION EN ASTREINTE DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES
DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR

OBSERVATION; PRESENCE DE CAILLOUX
VOIR AVEC UN TERRASSIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	88,45
TOTAL H.T.				265,35
T.V.A. a 10,00%				26,53
TOTAL T.T.C.En EURO				291,88

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN